

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° VI-1 21SGADL0017

SEANCE DU
11 FÉVRIER 2021

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71
<u>Nombre de conseillers présents :</u> 64
<u>Date de convocation :</u> 5 février 2021
<u>Date d'affichage :</u> 12 février 2021

<u>OBJET :</u> Rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté urbaine pour l'année 2019

<u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 70
<u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u> 70
<u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers :</u> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 6 • n'ayant pas donné pouvoir : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 11 février à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHET

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Sébastien GANE - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme PERRIN (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)
Mme MATHOS (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
M. DUPARAY (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. MARASCIA (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean GIRARDON



Vu l'article L.2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'obligation de présentation du rapport annuel de la collectivité en matière de développement durable,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Le rapporteur expose :

« Conformément à l'article L.2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de produire annuellement, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ces dispositions ont ainsi donné lieu, au cours des dix dernières années, à la présentation d'autant de rapports d'information, élaborés selon les consignes d'une circulaire ministérielle du 03 août 2011 et de l'article L.110-1 du Code de l'environnement.

Le rapport développement durable 2019 reprendra la forme des précédents, avec trois chapitres principaux :

- Le fonctionnement interne : vers une collectivité exemplaire et responsable,
- Les services à la population : une stratégie d'amélioration continue,
- Les politiques territoriales : relecture des actions, politiques et programmes au regard des finalités du développement durable,

auxquels sera ajoutée une partie d'analyse de la démarche de développement durable de la communauté urbaine à travers l'exemple du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Afin de mettre en avant le « cheminement vers la durabilité » de la collectivité, ce rapport propose des points d'étapes sur plusieurs sujets présentés les années précédentes et s'attache à présenter les démarches qui ont été mises en œuvre pour accompagner les projets. De nouveaux sujets ont également été ajoutés pour certaines thématiques.

La collecte des indicateurs de suivi et d'évaluation se poursuit avec pour objectif la création à terme, d'un référentiel de type « administration exemplaire », intégrant les indicateurs de suivi du PCAET.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable 2019, joint en annexe, et de l'adresser à monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté urbaine pour l'année 2019,
- De préciser que ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 12 février 2021
et publié, affiché ou notifié le 12 février 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Jean-Francois JAUNET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line that extends to the right.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Jean-Francois JAUNET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line that extends to the right.

// Rapport sur la situation
en matière de
développement durable

2019



2 La préservation et la biodiversité, des milieux et des ressources



3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

1 La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère



4 L'épanouissement de tous les êtres humains et l'amélioration de la qualité de vie

5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Conseil communautaire du 11 février 2021

Le rapport développement durable 2019

... le cheminement de la collectivité vers la durabilité.

Avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la CUCM s'est dotée d'un nouvel outil opérationnel de la transition énergétique pour agir au niveau du territoire.

Ce rapport propose une relecture du plan d'actions du PCAET au regard des différentes parties. Il présente également une première version du référentiel, construit à partir du travail mené avec les services et des indicateurs du PCAET, avec pour objectif de permettre le suivi de la progression de la collectivité vers la durabilité.

Des grilles de suivi des actions ou politiques de la collectivité sont donc proposées pour chacune des parties, ainsi qu'un état des lieux des actions du PCAET déjà engagées.

Enfin, la gouvernance et l'animation du PCAET, ainsi que ses éventuelles modalités d'évolution, sont abordées dans la dernière partie de ce rapport.

A/ Le fonctionnement interne

...vers une collectivité exemplaire et responsable

Le référentiel présente un certain nombre d'indicateurs qui permettront de suivre les thématiques suivantes :

Ressources humaines :

- Qualité de vie au travail, formation et insertion professionnelle

Logistique :

- Parc véhicules, équipement et petit matériel, carburant et bâtiments

Achats :

- Développement des achats durables

Systèmes d'information :

- Matériel, gestion électronique des données et impressions

Implication des agents :

- Ecogestes

A/ Le fonctionnement interne

...vers une collectivité exemplaire et responsable

Quelques actions mises en œuvre en 2019 :

Ressources humaines

- Démarche de structuration d'une politique de gestion prévisionnelle des compétences
- Accompagnement des agents dans leur parcours professionnel

Logistique

- Création d'un service logistique et mise en place de procédures d'approvisionnement pour rationaliser les achats et améliorer leur adéquation avec les besoins

Système d'information

- Visioconférences
- Réemploi du matériel obsolète sur le territoire
- Assistance aux communes

B/ Les services à la population

... une stratégie d'amélioration continue

Le référentiel présente un certain nombre d'indicateurs qui permettront de suivre les thématiques suivantes :

Transport et mobilité :

- Mobilité douce
- Fréquentation, flotte de véhicules et carburant

Eau et assainissement :

- Réseaux, équipement et énergie
- Consommation, accompagnement des usagers

Déchets :

- Volume et mode de collecte
- Sensibilisation à la réduction des déchets

B/ Les services à la population

... une stratégie d'amélioration continue

Quelques actions mises en œuvre en 2019 :

Voirie et espaces publics

- Formation à la reconnaissance des plantes invasives

Transport et mobilités

- Mise en accessibilité des points d'arrêts
- Location de vélos à assistance électrique
- Evolution du transport à la demande (TAD)

Eau et assainissement

- Mise en place d'aides liées à la problématique de l'approvisionnement en eau

Déchets

- Valorisation des déchets apportés en déchetterie
- Déploiement de nouveaux points d'apport volontaire

C/ Les politiques territoriales

... relecture au regard des finalités du développement durable

Le référentiel présente un certain nombre d'indicateurs qui permettront de suivre les thématiques suivantes :

Habitat :

- Rénovation des parcs de logements privés et sociaux

Eclairage de l'espace public

Alimentation :

- Installation de nouvelles productions agricoles

Animation territoriale

Energies :

- Réduction des consommations d'énergie

C/ Les politiques territoriales

... relecture au regard des finalités du développement durable

Quelques exemples d'actions engagées en 2019 :

Plan climat air énergie territorial

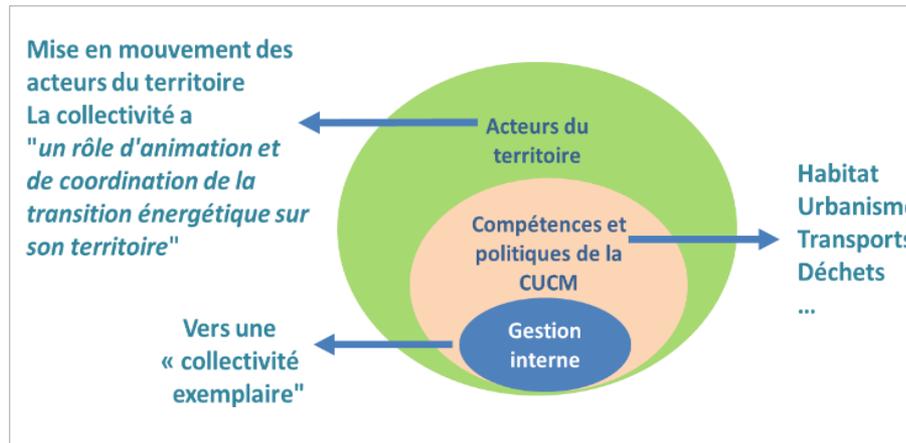
- Rénovation de l'habitat : mise en œuvre du deuxième volet de l'opération BIMBY (Build In My BackYard) étendu à 9 communes, sur la période 2019-2022
- Mobilités et transport : adoption du schéma directeur cyclable afin de favoriser la mobilité douce
- Ressources et gestion de l'eau : mise en place d'un accompagnement-conseil des agriculteurs pour leur approvisionnement et la gestion de leurs consommations en eau

Contrat local de santé

- Adoption du contrat local et de son programme d'action après une démarche d'élaboration associant de nombreux acteurs

D/ Analyse de la démarche de développement durable de la collectivité

...le plan climat air énergie territorial



Le PCAET relève de trois registres d'action : le fonctionnement et la **gestion interne** de la collectivité, les **compétences et politiques de la CUCM** et la "mise en mouvement" des **acteurs du territoire**.

La Communauté Urbaine prend le rôle de coordinateur de la transition énergétique sur son territoire. 3 instances de gouvernance seront mises en place pour suivre l'avancement des actions.

Elles seront également un lieu de débat qui permettra d'associer une représentation des services et des élus communautaires, ainsi que l'ensemble des partenaires du territoire (communes, représentants des acteurs socio-économiques du territoire et de la population, partenaires techniques et financiers).

D/ Analyse de la démarche de développement durable de la collectivité

...le plan climat air énergie territorial

Rôles et compositions des instances de gouvernance du PCAET :

<i>Comité</i>	Comité technique	Comité de suivi	Comité de pilotage
<i>Composition</i>	Les porteurs de projets inscrits dans le plan d'actions (actuellement 19 référents dont 15 agents communautaires et 4 représentants d'acteurs du territoire)	Ensemble des partenaires dont les communes et le conseil de développement durable	Les élus de l'exécutif communautaire en charge des thématiques suivantes : urbanisme, habitat, mobilité, eau, développement économique, climat-énergie, développement durable, déchets
<i>Rôle</i>	Assurer et suivre l'avancement des actions	Lieu de débat appréciant l'avancement du plan d'actions et proposant les évolutions et adaptations nécessaires	Prendre les décisions nécessaires au bon avancement du plan d'actions

Quelques actions engagées en 2020

... des pistes d'actions pour une démarche de progrès.

- Accompagner les propriétaires dans les programmes de travaux grâce à une OPAH intégrant un volet précarité énergétique important et à une OPAH de renouvellement urbain
- Faciliter / encourager l'utilisation des transports en commun
- Finaliser les diagnostics de performance énergétique sur les bâtiments de la Communauté Urbaine et les décliner sous la forme d'un programme pluriannuel d'actions
- Identifier les potentialités d'installations photovoltaïques en toiture sur le territoire et les acteurs locaux à mobiliser
- Imposer une consultation sur une participation citoyenne aux projets des développeurs d'unités de production d'énergies renouvelables
- Accompagner le développement de points de vente des productions alimentaires du territoire (commerces existants et/ou création d'une maison des terroirs)
- Accompagner la réalisation de travaux d'économie d'énergie par les communes sur leur patrimoine avec un conseiller en énergie partagé

// Rapport sur la situation en matière de **développement durable**



2019

Conseil communautaire du 11 février 2021

5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1 La lutte contre le changement climatique et la préservation de l'environnement

2 La préservation de la biodiversité, des milieux, et des paysages

4 L'épanouissement de tous les êtres humains et l'amélioration de la qualité de vie

3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les populations

Ce rapport propose les premières grilles d'un référentiel « développement durable » intégrant les indicateurs du Plan climat air énergie territorial (PCAET). Comme vous pourrez le constater, un certain nombre des actions du PCAET sont déjà engagées et les rapports de développement durable des prochaines années s'en feront l'écho et en suivront les évolutions.

En effet, face à l'importance des enjeux énergétiques et climatiques, qu'ils soient économiques, sociaux, environnementaux, géopolitiques... c'est à l'échelon local, à notre échelle, que nous pouvons apporter des réponses. Ces réponses sont en partie techniques, mais en partie seulement : elles passent aussi par des changements de nos comportements, à travers tous les aspects de notre vie quotidienne ; cela concerne la façon dont nous habitons, dont nous nous déplaçons, dont nous produisons, dont nous consommons...

Ainsi, c'est une réelle dynamique que la CUCM souhaite impulser pour que tous les acteurs du territoire s'impliquent dans la mise en œuvre du PCAET, chacun à sa mesure : habitants, entreprises, communes, associations, agents... C'est à cette condition, et à la hauteur de l'engagement de chacune des parties prenantes, que nous pourrions collectivement répondre aux défis de la transition énergétique.

Je terminerai par cette citation de Charles Darwin "***Les espèces qui survivent ne sont pas les espèces les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements***".

Jean-François Jaunet

*Vice-président en charge des déchets
et du développement durable*

<i>Le rapport « développement durable » 2019</i>	- 5
<i>...le cheminement de la collectivité vers la durabilité</i>	
<i>A/ Le fonctionnement interne</i>	- 6
<i>...vers une collectivité exemplaire et responsable</i>	
<i>B/ Les services à la population</i>	- 10
<i>...une stratégie d'amélioration continue</i>	
<i>C/ Les politiques territoriales</i>	- 18
<i>...au regard des finalités du développement durable</i>	
<i>D/ Analyse de la démarche de développement durable de la collectivité</i>	- 29
<i>...le plan climat air énergie territorial</i>	
<i>Quelques actions entreprises en 2020 :</i>	- 31
<i>...des pistes d'actions pour une démarche de progrès</i>	

Le rapport développement durable 2019

...le cheminement de la collectivité vers la durabilité.

"Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible" Antoine de Saint-Exupéry

Avec le PCAET, la CUCM se dote d'un nouvel outil opérationnel de la transition énergétique pour agir au niveau du territoire. Le premier semestre de l'année 2019 a été consacré à l'élaboration du plan d'actions du PCAET à partir de la stratégie arrêtée en 2018. Il se compose de 60 actions dont 48 sont déclinées en fiches-actions détaillées. Le projet de PCAET complet a été présenté et arrêté en conseil communautaire le 27 juin 2019. Après recueil et intégration des avis des différentes instances en conformité avec la réglementation et consultation du public, le PCAET sera présenté en conseil communautaire pour adoption en 2020.

Une relecture du plan d'actions du PCAET au regard des différentes parties est proposée dans ce rapport 2019. Il présente également une première version du référentiel, construit à partir du travail mené avec les services, qui a pour objectif de suivre la progression de la collectivité vers la durabilité. Ce référentiel a été élaboré à partir des indicateurs liés au fonctionnement interne, aux services à la population et au suivi des politiques territoriales et des éléments de suivi des fiches actions du PCAET.

Ce rapport présente donc une grille de suivi des actions ou politiques de la collectivité pour chacune des parties :

- ✓ *Fonctionnement interne,*
- ✓ *Services à la population,*
- ✓ *Politiques territoriales.*

Ainsi qu'un état des lieux des actions du PCAET déjà engagées.

Enfin, la gouvernance et l'animation du PCAET ainsi que ses éventuelles modalités d'évolution sont abordées dans la dernière partie de ce rapport.

Comme le prévoit la réglementation, le suivi du PCAET sera intégré dans les prochains rapports de développement durable.

A/ Le fonctionnement interne :

...vers une collectivité exemplaire et responsable.

Des indicateurs pour une démarche écoresponsable

Thématiques	Objectifs	Indicateurs identifiés <i>en bleu indicateurs du PCAET</i>
--------------------	------------------	--

Ressources humaines

<i>Qualité de vie au travail</i>	Amélioration de la qualité de vie au travail	Taux de rotation des agents Taux d'absentéisme Taux de visites sur demande au médecin de prévention Nombre d'actes de violence physique envers le personnel
<i>Formation</i>	Montée en compétences des agents	Nombre de jours de formation Type de formation
<i>Insertion professionnelle</i>	Ouverture vers les jeunes et les personnes en insertion.	Nombre de: parcours emploi compétences, alternance, services civiques,...

Logistique

<i>Parc véhicule</i>	Développement des mobilités douces et transports partagés chez les agents et réduction du bilan des kilométrages des véhicules motorisés.	<i>Distance annuelle parcourue par le parc de véhicules communautaires</i>
	Renouvellement du parc de véhicules légers intégrant une réduction globale de ses émissions de gaz à effet de serre et une proportion minimale de 20% de véhicules à faibles émissions	<i>Valeur moyenne des émissions de gaz à effet de serre au km du parc de véhicules légers communautaires</i> % de véhicules propres Age moyen des véhicules par catégorie
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre par le parc de véhicules communautaire	<i>Estimation des émissions annuelles de gaz à effet de serre du parc automobile communautaire</i>
<i>Equipement et petit matériel</i>	Renouvellement des équipements privilégiant des dispositifs alternatifs moins consommateurs en énergie en particulier combustibles fossiles	<i>Nombre d'équipements remplacés</i> % de petit matériel électrique
<i>Carburant</i>	Réduction des consommations de carburants fossiles pour	<i>Consommation de carburant des équipements et véhicules</i>

	l'alimentation des équipements et des véhicules	
<i>Bâtiments</i>	Réduction des consommations d'énergie du patrimoine bâti communautaire de -40% en 2030 à -60% en 2050 (sur la base de la consommation de référence de 2010).	Consommations en énergie, pour le chauffage, le rafraîchissement, l'éclairage et les équipements techniques Consommation de l'eau sanitaire.
	Suivi énergétique du patrimoine bâti communautaire et mise en œuvre d'un programme d'actions d'amélioration de l'efficacité énergétique du parc de bâtiments.	Suivi des travaux réalisés sur le patrimoine communautaire Suivi de la baisse des consommations d'énergie et d'eau sanitaire % de bâtiments disposant d'un audit énergétique

Achats durables

<i>Achat</i>	Développement des achats durables	Nombre de marchés intégrant des clauses environnementales ou d'insertion
--------------	-----------------------------------	--

Système d'information

<i>Matériel</i>	Valorisation du matériel obsolète	Taux de réemploi du matériel obsolète, Taux de réemploi sur le territoire
<i>Gestion électronique des données</i>	Développement de l'archivage numérique et de la gestion électronique des données	Nombre et volume de fichiers stockés dans la GED (gestion électronique de documents)
<i>Impressions</i>	Rationalisation des impressions	% d'impressions, noir et blanc, recto/verso et couleur Suivi de la répartition des travaux : % de scans, copies et impressions.

Implication des agents

<i>Ecogestes</i>	Mobilisation d'un groupe de personnes ressources au sein des services communautaires et repérage d'écogestes déjà existants	Nombre de personnes ressources mobilisées
<i>Ecogestes</i>	Mise en place d'outils et d'animations permettant de valoriser et diffuser les bonnes pratiques	Nombre d'agents touchés par les animations et les outils mis en place

Ressources humaines

Deux projets structurants ont été initiés à la Direction des ressources humaines en 2019. Une démarche de structuration d'une politique de gestion prévisionnelle des compétences a été engagée et des fiches métiers petits Equipements de protection individuels (EPI) permettant une approche structurée des risques professionnels élaborées.

Plan qualité de vie au travail (QVT)

La mise en œuvre du plan Qualité de Vie au Travail se poursuit avec la tenue de la première Commission QVT. Une fiche de demande d'accompagnement pour alimenter la commission QVT a été mise à disposition des agents. Un des objectifs est de traiter les problèmes globalement si ce ne sont pas des problèmes isolés mais qu'ils sont liés au fonctionnement d'un service.

Dans le cadre du volet convivialité du plan QVT, des demi-journées d'accueil pour les nouveaux arrivants sont organisées plusieurs fois par an, ainsi que des pots de départ en retraite pour les agents qui le souhaitent. Ils ont pour objectif de remercier les agents en leur permettant de convier des collègues, des encadrants et des élus.

Accompagnement des agents dans leur parcours professionnel

Pour faire face à la problématique de l'usure professionnelle, la Communauté urbaine a initié plusieurs démarches : cellule de reclassement, gestion prévisionnelle des effectifs et carrières dès le recrutement pour certains postes physiques, accompagnement à la mobilité interne en anticipation ou pour les agents reconnus inaptes à leurs fonctions.

Un dispositif d'accompagnement individuel à la reconversion et à la mobilité a été expérimenté ; il est mobilisable sur demande des agents. Le principe de cet accompagnement est de permettre à un agent, sur une période courte, d'être en immersion dans d'autres services afin de découvrir différents univers professionnels. Des actions de formation lui sont également proposées pour lui permettre de construire son projet de transition professionnelle.

Logistique

Suite à un audit réalisé fin 2018, un service logistique regroupant la gestion des bâtiments et des matériels a été créé afin d'optimiser la gestion des parcs immobiliers et matériels.

Courant 2019, une procédure d'approvisionnement a été mise en place au magasin et des démarches « achat » ont été engagées. Ces démarches ont pour but de rationaliser les achats et d'améliorer leur adéquation avec les besoins. Elles associent les services utilisateur et prévention à différentes étapes du processus achat : définition conjointe des besoins, essais possibles dans le cadre des marchés, réception des matériels, formation aux utilisateurs et aux agents chargés de la maintenance par le prestataire.

Système d'information

A l'issue d'une démarche collaborative avec les services menée au second semestre 2019, un schéma directeur du système d'information a été élaboré. Il doit permettre d'organiser et de planifier sur le long terme les évolutions du système d'information en accord avec la stratégie et les objectifs de la collectivité et de mettre en œuvre le plan d'actions composé de 81 projets.

Assistance aux communes

Un service commun dédié à l'ingénierie et aux supports techniques des services numériques à destination des communes a été déployé pour assurer une mise à disposition partielle de certains personnels de la Direction des systèmes d'information et la mutualisation des moyens matériels et techniques nécessaires. Cette démarche qui vise à expérimenter une forme de mutualisation entre la CUCM et les communes volontaires (18 communes ont adhéré) fera l'objet d'un suivi, d'un bilan et des adaptations nécessaires.

Visioconférence

Deux salles ont été équipées aux Ateliers du Jour et au Château pour permettre la tenue de réunions en visioconférence, afin d'améliorer la qualité de vie au travail, de réduire les risques, la pollution et la fatigue liés à la conduite et de gagner du temps. En préalable à cette installation, un sondage réalisé auprès des agents a fait ressortir que 58% d'entre eux utiliseraient un service de visioconférence pour des réunions de 3 à 4 personnes.

Devenir du matériel obsolète

En juillet 2019, 700 kg de matériel informatique obsolète ont été récupérés par l'association Syntaxe Erreur 2.0 qui se charge de leur valorisation. La communauté urbaine poursuit la démarche qu'elle a engagée pour permettre le réemploi du matériel sur le territoire ; ainsi 12 PC fixes ont trouvé une seconde vie dans l'école de St Eusèbe et 2 unités centrales au niveau de l'association les restos du cœur.

B/ Les services à la population : *...une stratégie d'amélioration continue.*

Des indicateurs pour une démarche écoresponsable

Thématiques	Objectifs	Indicateurs identifiés <i>en bleu indicateurs du PCAET</i>
--------------------	------------------	--

Transport / mobilité

<i>Mobilités douces</i>	Pilotage et coordination du traitement des questions liées à la mobilité Engagement d'actions de sensibilisation sur les mobilités alternatives	Nombre d'actions de sensibilisation aux mobilités alternatives engagées par la direction des mobilités
<i>Flotte véhicules</i>	Renouvellement complet de la flotte de bus d'ici 2026	Nombre de véhicules remplacés dans la flotte de bus communautaires
<i>Carburant</i>	Réduction des émissions de gaz à effet de serre, des émissions de polluants atmosphériques locaux et des nuisances sonores des bus urbains sur le territoire	Consommation de carburants d'origine fossile des transports urbains communautaires par km parcourus. Déduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques associés aux transports urbains communautaires
<i>Fréquentation</i>	Augmentation de la fréquentation des transports collectifs de 50% à l'échéance de la prochaine délégation de service public	Fréquentation des bus urbains (nombre total de voyageurs par an) Fréquentation du transport à la demande Nombre de cartes : transport scolaire et bus urbain sans contact dont CCAS cartes gratuites
<i>Mobilités douces</i>	Mise en œuvre d'actions incitant enfants et parents à marcher, à faire du vélo ou à utiliser les transports collectifs	Nombre d'établissements dont les abords ont bénéficié de mesures d'apaisement et de sécurisation de la circulation

Eau et assainissement

Réseaux	se rapprocher d'un taux de renouvellement des réseaux de 1%	Linéaire de réseaux renouvelés
Réseaux	Eau potable : amélioration de la distribution et réduction des fuites	Taux de fuite eau potable Rendement des réseaux Taux de conformité distribution eau potable (analyses physico-chimiques)

Réseaux	Assainissement : amélioration du taux de collecte et traitement	Taux de collecte et de traitement assainissement Taux de bouchage des réseaux
Consommation	Eau brute : Evolution du service	Nombre d'abonnées Volume distribué
Consommation	Eau potable : Evolution du service	Nombre d'abonnées Volume distribué Volume de terre valorisée
	Assainissement : Evolution du service	Nombre d'abonnées Volume d'eau traité Volume de boue traité
Relation usager	Satisfaction des usagers	Taux de réclamation / 1000 usagers pour l'eau de l'assainissement.
Equipement	Etude d'alternative à chaque renouvellement d'équipement et remplacement des équipements en fonction de cette étude	Nombre d'installations remplacées par des dispositifs présentant une meilleure efficacité énergétique
Energie	Réduction des consommations énergétiques liées à l'exercice des compétences eau et assainissement	Suivi des consommations énergétiques liées aux compétences eau et assainissement
Accompagnement usagers	Définition du « contrat solidarité eau » communautaire	Nombre de communes et abonnés engagés dans le dispositif
Accompagnement usagers	Accompagnement de ménages en difficultés de paiement	Nombre de ménages accompagnés ayant réussi à maîtriser leur consommation, ayant moins de difficultés de paiement de leur facture d'eau
	Intégration d'une obligation réglementaire d'infiltration à la parcelle prenant en compte les spécificités de chaque nouvelle construction	Nombre de nouvelles constructions intégrant un dispositif d'infiltration sur la parcelle

Déchets

	Captage de flux d'objets jetés pour revente directe ou après réparation/transformation	Volume de déchets détournés Taux de recyclage matière et organique
	Réduction des déchets verts	Volume de déchets verts apportés en déchetterie Nombre d'actions de formation et de sensibilisation du grand public et fréquentation

		<p>Nombre d'élèves sensibilisés</p> <p>Nombre de foyers équipés de composteurs individuels</p> <p>Nombre de sites de compostage collectif</p>
	<p>Mise en place d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur une zone test puis extension à d'autres zones</p>	<p>Nombre de personnes morales engagées dans la démarche d'EIT</p>
	<p>Réduction de la production de déchets</p>	<p>Ratio de production de déchets par habitant sur le territoire</p> <p>Volume de déchets produits sur le territoire.</p> <p>Volume de déchets collectés en déchetterie</p> <p>Volume de déchets résiduels</p>
		<p>Nombre de point d'apport volontaire (PAV)</p> <p>% du volume collecté effectué en PAV</p>

Voirie et espaces publics

Afin de répondre avec la meilleure efficacité aux besoins du territoire, la Communauté urbaine a mis en place deux dispositifs : un plan pluriannuel d'entretien de la voirie et le plan d'entretien de l'espace public qui propose une gestion différenciée allant de l'entretien intensif au développement de la végétalisation en fonction des espaces. En parallèle, elle continue à revaloriser les déchets issus de l'entretien de la voirie et de l'espace public.

En 2019, 23 agents ont été formés pour lutter contre la prolifération de l'ambrosie, plante invasive, responsable de nombreuses réactions allergiques lors de la libération de son pollen, et ainsi de devenir des sentinelles sur le territoire communautaire. Cette formation avait pour objectifs de permettre aux agents de reconnaître les végétaux, repérer les parcelles infestées et alimenter une plateforme de signalement permettant de cartographier les zones à risque de développement et ainsi de suivre l'évolution de sa propagation sur le territoire. Une fois les secteurs identifiés, des mesures sont mises en œuvre pour prévenir l'apparition et lutter contre la prolifération de l'ambrosie mais également d'autres espèces comme les ombellifères.

Cette action s'inscrit dans le contrat local de santé et le suivi de l'ambrosie par la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (Fredon Bourgogne) qui est le réseau sentinelle des plantes invasives et a reçu le soutien de l'Agence régionale de santé (ARS).

Transports

L'année 2019 aura été marquée par des nouveautés et des expérimentations en matière de mobilité parmi lesquelles la mise en place d'une navette régulière supplémentaire au départ de la gare TGV à 21h23 en direction du Creusot et de Montceau ou le développement d'un dispositif de covoiturage solidaire sur les communes de Marigny, Saint-Firmin, Saint-Micaud et Saint-Pierre-de-Varennes, en phase de test pendant 1 an.

Fréquentation des transports urbains

Indicateur	2017	2019
Fréquentation totale	497 516	532 003
Nombre de km parcourus	820 000	831 500

5 980 usagers disposent d'une carte sans contact soit près de 20 % de plus qu'en 2018 et 72 % d'entre eux bénéficient d'une réduction tarifaire.

Transport A la Demande

Pour faciliter les déplacements depuis les communes rurales vers les villes, un dispositif expérimental a été mis en place pendant 1 an :

- ✓ Renforcement de la fréquence sur les lignes Gévelard-Ciry – Montceau et St Sernin-Le Creusot
- ✓ Ajustement des horaires pour faciliter les correspondances avec les lignes urbaines MonRezo. Création d'une nouvelle ligne : Les Essarts à Sanvignes – Montceau.

Accessibilité des points d'arrêts

Le plan pluriannuel de mise en accessibilité a permis de rendre accessible près de 141 points d'arrêts en 2019, soit 61 de plus qu'en 2018.

Fréquentation des transports scolaires

Les transports continuent à se développer avec une hausse de presque 6 % du nombre de cartes qui passe à 4 383 cartes et l'ajout d'un service supplémentaire, ce qui porte à 68 le nombre de lignes dédiées.

Location de vélo à assistance électrique

Depuis le 1er juillet 2019, 16 vélos à assistance électrique ont été proposés en location longue durée aux habitants de la communauté urbaine dans les boutiques monRÉZO au Creusot et à Montceau. Un abonnement mensuel au tarif de 32 € permet aujourd'hui aux usagers d'utiliser le réseau urbain à volonté tout en disposant d'un vélo à assistance électrique, qu'ils peuvent garder chez eux durant leur abonnement (38 abonnés ont déjà utilisé ce service).

Eau et assainissement



Le nouveau site internet C.Mon.O, pour les usagers de l'eau et de l'assainissement du territoire a été mis en ligne. Il permet de créer et consulter son espace client, s'abonner, tout savoir sur sa facture, suivre et maîtriser sa consommation... Afin de faciliter son accès à tous, deux bornes de consultation internet ont été installées et mises à disposition dans les points d'accueil physique au Creusot et Montceau.

Réseau d'eau potable

En 2019, la courbe concernant les fuites sur les canalisations de distribution d'eau potable s'est inversée. Cette baisse de 4,5 % des déperditions a été réalisée grâce au plan d'amélioration du rendement du réseau d'eau potable mis en place par la Communauté urbaine depuis 4 ans. Le diagnostic complet du réseau est mis à jour en permanence en fonction des interventions, ce qui permet de prioriser les travaux de rénovation sur les secteurs les plus sensibles.

Réseau d'assainissement

Les travaux d'amélioration du réseau d'assainissement se poursuivent avec la rénovation de 2,6 km de réseaux pour desservir 70 logements à Ciry-le-Noble. Le renouvellement des réseaux

et autres ouvrages d'assainissement devrait connaître une accélération dans les prochaines années avec pour objectifs d'améliorer l'efficacité des systèmes, d'assurer un assainissement performant en séparant eaux usées et eaux pluviales et de limiter les extensions de réseaux induites par le développement de l'urbanisation.

Mise en place d'aides liées à la problématique de l'approvisionnement en eau

Après la forte sécheresse de 2019, la CUCM a mis en place des dispositifs d'aides pour gérer la problématique de l'approvisionnement en eau des activités agricoles. Quatre actions (techniques ou financières) sont ainsi proposées pour réduire la facture d'eau et faciliter l'accès à l'eau des exploitations agricoles en période de sécheresse :

- ✓ Aides à l'installation d'un deuxième compteur à l'intention des exploitants pour dissocier les usages privés et professionnels,
- ✓ Mise à disposition de 3 plans d'eau à Sanvignes, Torcy et Montceau pour apporter des ressources en eau supplémentaires,
- ✓ Aides financières à la réalisation de captage par forage ou de bassin de rétention des eaux issues du ruissellement ou des toitures,
- ✓ Aides financières aux communes pour réalisation de forage ou retenue d'eau permettant une utilisation partagée des ressources en eau.

Ces dispositifs devraient entrer en vigueur courant 2020.

Territoire engagé pour le Zéro Déchet Zéro Gaspillage

L'engagement de la Communauté urbaine Creusot-Montceau dans le programme TZDZG a permis de faire avancer sur le territoire communautaire la question de la prévention des déchets. Au bout de ces trois années de TZDZG, la réussite de cette démarche se mesure à ses résultats quantitatifs, mais également à l'engagement des acteurs, à la participation de la population et à l'évolution des mentalités, palpable, sur la question des déchets.

Les résultats atteints par les habitants de la CUCM à l'issue du programme sont les suivants :

- ✓ Réduction de 8 % de la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (hors gravats), ce qui représente 40 kg de déchets en moins par habitant,
- ✓ Valorisation de 63% des Déchets Ménagers et Assimilés hors gravats,
- ✓ Réduction de l'enfouissement des Déchets Non Dangereux de 5%,
- ✓ Réduction des apports de déchets verts en déchetterie de 22% en 5 ans (2015-2020).

Ces résultats ne doivent pas masquer les efforts qu'il est nécessaire de poursuivre, notamment sur la réduction de l'enfouissement des déchets non dangereux, la réduction des apports en déchets verts, le tri à la source des bio-déchets et leur valorisation.

Compostage et broyage

179 composteurs ont été distribués en 2019, ce qui porte à 1588 le nombre de foyers équipés. 30 sites de compostage collectif sont mis en place sur le territoire. L'aide au broyage a permis de réaliser 118 prêts de broyeurs et de distribuer 29 subventions à l'achat de broyeurs en 2019.

Actions de sensibilisation à la réduction des bio-déchets en 2019

79 animations ont réuni 382 participants sur la sensibilisation au compostage et au broyage, ainsi qu'au tri des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire. 201 animations scolaires ont permis de sensibiliser à la prévention et au tri des déchets 1950 élèves répartis dans 34 établissements.

Commerces éco-engagés

30 nouveaux commerces ont reçu leur diplôme en 2019 pour la troisième édition de l'opération, ce qui porte à 116 le nombre de commerces qui se sont impliqués dans ce dispositif de réduction des déchets mis en place par la CUCM et ses partenaires : la Chambre de Commerce et de l'Industrie et la Chambre des Métiers de l'Artisanat.

Communes éco-engagées

15 communes se sont engagées pour échanger autour de la végétalisation des cimetières, du compostage en cantines scolaires, du compostage des déchets verts municipaux et bénéficier de démonstration de broyage, de tonte mulching sur les terrains de sport...

Gestion des déchets

Le service prévention de la direction de la Gestion des Déchets a été créé à l'issue du programme TZDZG afin de poursuivre et développer l'offre d'accompagnement des usagers (particuliers, scolaires, commerces, communes) sur la thématique de la gestion des bio-déchets. Le recrutement de deux postes pérennes permet notamment la poursuite des actions de sensibilisation des communes à la gestion différenciée des espaces verts, les formations compostage et broyage et l'opération commerces éco-engagés au-delà du programme TZDZG.

Collecte et traitement des déchets

Indicateur	2018	2019
Production de déchets en kg/ habitant/an	552	558
Dont collectés en déchetterie en kg/habitant/an	234	247
Dont ordures ménagères résiduelles en kg/habitant/an	209	210
Taux de recyclage des matières et organiques en %	55	64

La production des déchets ménagers et assimilés a augmenté de 1% par rapport à l'année précédente. Si la collecte du verre et celle des ordures ménagères résiduelles reste stable, celle

des emballages et journaux enregistre une baisse de 10%. Par contre, le volume de déchets apporté en déchetteries augmente de plus de 5%. Cette augmentation porte principalement sur les gravats (+15%) et les encombrants (+8%) qui sont les déchets qui se valorisent le moins.

Le taux de recyclage matières et organique augmente de 16 % par rapport à 2018, dépassant ainsi largement l'objectif de 55 % prévu dans la Loi de Transition Energétique pour la Croissance verte (LTECV) pour 2020 et atteignant presque l'objectif de 65 % à horizon 2030. La qualité du tri se maintient avec un taux d'erreur de tri stabilisé à 23 %.

Valorisation des déchets collectés en déchetterie

Une expérimentation de valoristes dans les déchetteries a été mise en place pour aider à l'aiguillage des déchets et éviter les erreurs de tri.

Grâce au caisson de réemploi installé dans les déchetteries : ce sont 3,8 kg/déchet/habitant qui vont directement chez Emmaüs.

L'étude de programmation pour la création d'une recyclerie sur le territoire a été lancée.

Système de collecte

En 2019, les 34 nouveaux Points d'Apport Volontaire (PAV) portent à 273 le nombre de PAV sur le territoire pour l'habitat collectif et les communes, soit 17 % des foyers. Des conteneurs enterrés ont été installés sur les communes de Sanvignes et du Creusot. Ce dispositif présente plusieurs avantages : l'amélioration de la qualité du tri grâce aux opercules des conteneurs, une meilleure intégration paysagère et la facilitation des déplacements des piétons par la suppression des bacs de collecte individuels sur les trottoirs.

Insertion

La réalisation des composteurs a été confiée à l'Esat du Breuil.

La régie de territoire prend en charge la livraison des bacs, le ramassage des encombrants et le nettoyage des abords des points de collecte.

Le recrutement d'intérimaires de collecte se fait par l'intermédiaire d'une société d'intérim spécialisée dans l'insertion.

C/ Les politiques territoriales :

... au regard des finalités du développement durable.

Des indicateurs pour une démarche écoresponsable

Thématiques	Objectifs	Indicateurs identifiés en bleu indicateurs du PCAET
-------------	-----------	--

Habitat

<i>Rénovation du parc de logements privés</i>	Rénovation de 100 logements par an	Nombre de logements rénovés dans le cadre de l'OPAH
	Rénovation de 100 logements par an	Gain énergétique moyen des logements rénovés dans le cadre de l'OPAH
	Accompagnement de porteurs de projets BIMBY (production de logements par recyclage de l'existant)	Nombre de contacts de porteurs de projet BIMBY
	Accompagnement de 300 productions BIMBY	Nombre de productions BIMBY
<i>Rénovation du parc de logements sociaux</i>	Mobilisation des bailleurs sociaux sur la question du redéploiement et de la requalification du parc d'habitat social	Nombre de conventions de financement signées

Eclairage de l'espace public

<i>Eclairage public</i>	Remplacement de l'ensemble des points lumineux par des équipements de meilleure efficacité énergétique à raison de 50 à 100 points lumineux par an sur 5 à 7 ans	Nombre de points lumineux remplacés
	réduction de la puissance lumineuse installée	Puissance lumineuse installée
	réduction du temps de fonctionnement moyen	Temps de fonctionnement annuel moyen de l'éclairage
	Réduction des consommations d'électricité liées à l'éclairage public des zones d'activité communautaires	Consommation annuelle d'électricité de la CUCM liée à l'éclairage public

Alimentation

Installation de nouvelles productions agricoles	Identification et mise à disposition d'organismes type « Semeurs du possible » de petites surfaces de terrain pour	Nombre de parcelles mises à disposition Surfaces correspondantes à ces parcelles mises à disposition
---	--	---

	création d'espaces-tests agricoles	
	Mise en culture d'espaces tests et premières installations de maraîchers expérimentés	Surfaces d'espaces test mises en culture

Animation territoriale

	Matérialisation de l'engagement d'acteurs territoriaux par la signature d'une charte d'engagement climat-air-énergie territoriale et l'inscription des actions qu'ils portent en propre	Nombre de partenaires signataires
--	---	-----------------------------------

Energies

<i>Réduction des consommations d'Énergie</i>	Valorisation des Certificats d'économie d'énergie	Nombre de services contactés par rapport au nombre de services potentiels porteurs d'opérations valorisables
		Nombre d'opérations valorisées
		Cumul des CEE obtenus
		Nombre de services contactés par rapport au nombre de services potentiels porteurs d'opérations valorisables

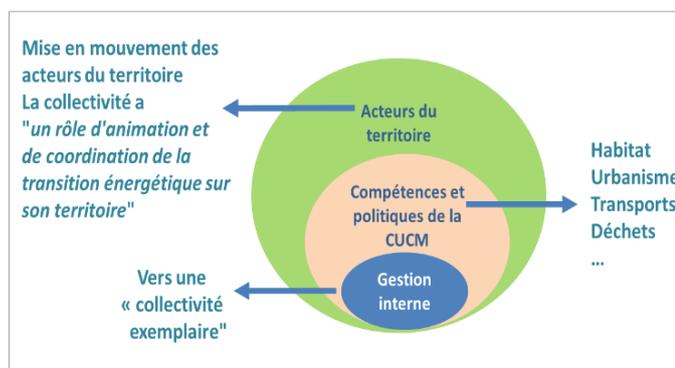
Plan Climat Air Energie Territorial

Arrêté au conseil communautaire du 27 juin 2019 et adopté définitivement en 2020, le PCAET a pour objectifs, sur le territoire à horizon 2030 de :

- ✓ Réduire les consommations d'énergie (-14 %),
- ✓ Développer les énergies renouvelables (× 2,23 soit une couverture de 21 % des consommations du territoire en 2030 par des énergies renouvelables),
- ✓ Baisser les émissions de gaz à effet de serre (-27%),
- ✓ S'adapter aux changements climatiques en veillant en particulier à la disponibilité des ressources en eau et à la résilience des milieux naturels et des activités agricoles.

C'est une démarche de planification stratégique dont la déclinaison opérationnelle est le plan d'actions 2019-2025, qui compte 60 actions réparties en 8 thématiques.

Il relève de trois registres d'action : le fonctionnement et la gestion interne de la collectivité, les compétences et politiques de la CUCM et la "mise en mouvement" des acteurs du territoire, l'animation et la coordination de la transition énergétique sur son territoire.



Etat des lieux des actions portées par la CUCM déjà engagées (en 2019 ou avant), sur 7 des 8 thématiques du plan d'actions :

Rénovation de l'habitat

- Poursuivre et étendre le dispositif "BIMBY" (Built in my backyard) limitant l'étalement urbain tout en produisant des logements par recyclage de l'existant
- Soutenir le redéploiement et la requalification du parc d'habitat social

Mobilité et transports

- Intégrer les critères climat-air-énergie aux choix de renouvellement du parc automobile communautaire
- Élaborer et mettre en œuvre un schéma cyclable

Ressources et gestion de l'eau

- Poursuivre la réduction des consommations énergétiques des équipements des réseaux et installations communautaires de traitement et transport d'eau
- Accélérer le renouvellement des réseaux et systèmes de distribution et d'assainissement de l'eau et systématiser la séparation des eaux pluviales et des eaux usées
- Poursuivre les actions d'amélioration de la protection des ressources en eau - Ressource stratégique du lac de la Somme

- Poursuivre les actions d'amélioration de la protection des ressources en eau - Ressources nord
- Mettre en place un accompagnement-conseil des agriculteurs pour leur approvisionnement et la gestion de leurs consommations en eau
- Développer l'information sur les économies domestiques d'eau et mettre en place un accompagnement des ménages présentant des difficultés de paiement des factures d'eau
- Imposer l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle

Economie circulaire :

- Mettre en place une recyclerie
- Animer une démarche d'écologie industrielle territoriale (matières, déchets, énergie) facteur de développement économique
- Elaborer et mettre œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sur le territoire

Gestion du patrimoine communautaire :

- Sur les zones d'activités gérées par la CUCM, réduire les consommations d'eau et d'énergie sur le domaine public
- Faire évoluer les outillages d'entretien des voiries et espaces publics communautaires vers des équipements intégrant les critères climat-air-énergie

Alimentation

- Accompagner l'installation de maraîchers et la diversification agricole pour développer l'autonomie alimentaire du territoire

Animation et dispositifs supports

- Mettre en place une démarche interne de valorisation et d'incitation aux éco-gestes des agents
- Poursuivre la mise en œuvre du dispositif de récupération et de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)
- Mettre en place une charte d'engagement avec les partenaires.

Contrat local de santé

Devant la problématique de l'accès aux soins, la communauté urbaine a fait le choix d'investir le champ de la santé, jusqu'ici hors compétences, avec l'engagement d'une démarche d'animation et de contractualisation spécifique, le contrat local de santé (CLS), et l'objectif de mettre en place une démarche de prospection et d'accueil à destination des professionnels de santé. La définition et la formalisation de cette démarche ont été co-pilotées par la communauté urbaine et l'agence régionale de santé (ARS) jusqu'à la signature du contrat local de santé, en décembre 2019.

Initié dans le cadre de la politique de la ville à l'échelle du territoire, l'élaboration du CLS a débuté en septembre 2017 suivant quatre étapes principales : un diagnostic territorial de santé, la définition d'enjeux et d'orientations, l'élaboration d'un programme d'actions, enfin un contrat cadre, adopté par le conseil de communauté en juin 2019. Tout au long de ce processus, de nombreux acteurs (représentants élus du territoire, collectivités territoriales, partenaires institutionnels, professionnels de santé...) ont été associés sous différentes formes (comités de pilotage, comités de suivi des élus, groupes de travail thématiques, enquête en ligne) afin de contribuer aux travaux.

Quatre enjeux ont été dégagés pour le territoire :

- ✓ Trouver des solutions à la problématique de démographie médicale et d'accès aux soins,
- ✓ Développer et harmoniser les politiques de prévention et de promotion de la santé,
- ✓ Développer des offres diversifiées de prise en charge et d'accompagnement des personnes âgées,
- ✓ Décliner les actions de santé publique sur les quartiers, au bénéfice des familles en situation de précarité et des jeunes.

Le contrat local de santé comporte 4 orientations thématiques qui structurent un programme d'une quinzaine d'actions à mettre en œuvre sur 5 ans :

- ✓ **Accès aux soins de premier recours** : mise en place d'une politique d'accès aux soins, ciblée sur la promotion territoriale, l'accueil et l'aide à l'installation des professionnels de santé,
- ✓ **Prévention et promotion de la santé** : vise à favoriser l'émergence de comportements favorables à la santé et à limiter l'apparition ou le développement de pathologies en rendant les habitants acteurs de leur santé,
- ✓ **Santé mentale et psychiatrie** : relai local du Projet territorial de santé mentale (PTSM),
- ✓ **Vieillesse de la population** : accompagner le vieillissement en promouvant les dispositifs existants.

Enfin, la communauté urbaine mène également, dans le cadre de ses compétences, des actions qui contribuent à la santé environnementale et pourront être valorisées en lien avec le CLS : qu'il s'agisse de l'adaptation de l'habitat au vieillissement, de l'aménagement des espaces pour le développement des modes actifs, de la sensibilisation du grand public au radon dans le cadre du partenariat avec Atmo Bourgogne Franche Comté ou de la préservation des ressources (eau).

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le projet de PLUI, révisé pour prendre en compte les demandes de la commission d'enquête de 2018, a été arrêté lors du Conseil communautaire du 29 juin 2019 et a fait l'objet d'une nouvelle enquête publique fin 2019. Il a été présenté au Conseil communautaire pour approbation courant 2020.

Stratégie foncière

Le foncier est une ressource qui n'est pas inépuisable et qu'il faut préserver et protéger afin de garantir le développement équilibré du territoire et ses capacités de résilience face aux enjeux écologiques et climatiques.

La stratégie foncière du PLUI a été élaborée à partir des besoins en foncier à vocation résidentielle ou économique, en s'appuyant sur le potentiel existant et les alternatives possibles à la consommation foncière, afin de réduire l'urbanisation en mobilisant l'existant. Ainsi l'enveloppe des terrains prévus à l'urbanisation résidentielle (zones U et AU vierges) a été limitée à 204 hectares soit une réduction de 131 hectares (40 %) par rapport aux documents d'urbanisme précédents. Il en est de même pour la disponibilité foncière dans les zones d'urbanisation future à vocation d'activités (AUX) qui sera limitée à 200 hectares, soit une réduction de 20 hectares (10%) par rapport au PLU.I. précédent.

Trame verte et bleue

Les enjeux pour la préservation de la biodiversité ont également été pris en compte dans le PADD qui décrit les trames verte (espaces boisés et forestiers) et bleue (zones humides et cours d'eau) du territoire. L'objectif est de préserver l'existant et notamment les corridors écologiques nécessaires pour la déambulation animale ou végétale sur le territoire, et de les restaurer ou d'en reconstruire d'autres quand ils ont été dégradés.

Un suivi des effets du PLUI est prévu tous les 3 ans.

Habitat

Afin d'engager une dynamique de réinvestissement du parc de logement anciens qui constituent 44 % du territoire, la Communauté urbaine avait lancé une Opération programmée d'amélioration de l'habitat sur tout le territoire (2013-2018) et expérimenté le dispositif « Bimby » (build in my backyard) (2016-2018) sur deux communes du territoire : Le Creusot et Saint-Vallier. Ces deux dispositifs permettent d'améliorer la qualité des logements et de favoriser la création de logements sans étalement urbain sur des parcelles déjà bâties, à l'initiative des habitants.

Nouveau mode de production urbaine, le dispositif BIMBY, qui consiste à conseiller et accompagner gratuitement les habitants dans l'évolution de leur propriété, a dépassé les objectifs fixés pour la première tranche 2016-2018.

Face à ce succès, un deuxième volet 2019-2022 a été initié en avril 2019 et étendu à 9 communes : Blanzay, Le Breuil, Le Creusot, Gévelard, Montceau, Montchanin, Saint-Vallier, Sanvignes et Torcy, avec pour objectif la création de 300 nouvelles offres de logements d'ici 2022.

La phase d'impulsion qui s'est déroulée jusqu'en décembre 2019 a permis aux habitants de rencontrer des professionnels de l'architecture et de l'urbanisme dans le cadre d'entretiens gratuits, sur l'ensemble des communes. A l'issue de cette première phase, 293 projets ont pu être conçus.

Ce dispositif, dont le budget est estimé à 1,08 M € est cofinancé par la Région BFC au titre du contrat métropolitain (2018-2020) et le Fonds européen de développement régional (FEDER), à hauteur de 70%.

Amélioration du cadre de vie et attractivité



Dans le cadre de ses travaux d'aménagement urbain, la Communauté met en œuvre différents dispositifs pour favoriser la circulation des vélos (pistes ou voies cyclables, sas à vélo, chaussée à voie centrale banalisée...). Le territoire compte aujourd'hui 52 km d'aménagement cyclable en fonctionnement, 4 km en projet en 2019 et 54 km de zones apaisées soit 2,7 % de la voirie. La Communauté urbaine a souhaité donner à ces aménagements une meilleure visibilité et promouvoir le développement d'une mobilité plus durable grâce à l'élaboration d'un schéma directeur cyclable.

Schéma directeur cyclable

Bien que 70 % des actifs travaillent dans leur commune de résidence (dont 56 % à moins de 5 km de leur lieu de travail), 88 % d'entre eux se rendent à leur travail en voiture. Consciente des nombreux avantages que présente la mobilité à vélo : amélioration du cadre de vie, santé des utilisateurs, limitation de la consommation d'espace et du coût des infrastructures, la Communauté urbaine a engagé une réflexion plus globale afin d'intégrer ce mode de transport durable à l'ensemble des mobilités possibles sur le territoire.

Un travail a été mené en concertation avec les communes afin d'élaborer un schéma directeur cyclable qui doit lui permettre de poursuivre et structurer son action en faveur du vélo, conformément aux orientations du PCAET.

Adopté en Conseil communautaire en décembre 2019, ce premier schéma directeur cyclable à l'échelle du territoire, a pour objectifs de :

- ✓ Augmenter la part modale du vélo à 4 % d'ici 2030,

- ✓ Favoriser la naissance d'une culture vélo dans la communauté urbaine,
- ✓ Faciliter la pratique du vélo pour tous les types de trajets et d'usages,
- ✓ Proposer une série de recommandations et d'incitations permettant d'encourager la pratique du vélo,
- ✓ Avoir une stratégie d'extension des itinéraires cyclables, cartographiés sous la forme de grands axes cyclables et de dessertes intra-quartiers, avec des échéances à court, moyen et long terme,
- ✓ Favoriser le développement du cyclotourisme grâce à l'aménagement d'itinéraires à vocation touristique, en lien avec l'Euro-Vélo 6,
- ✓ Permettre une cohérence et des aménagements cyclables de qualité dans la Communauté urbaine par l'intermédiaire d'une Charte d'Aménagement Cyclable.

Ce document a pour but de promouvoir de manière concertée l'usage du vélo en développement des itinéraires cyclables sécurisés, structurés, lisibles, directs, confortables et continus dans l'espace en n'oubliant pas de construire des places de stationnement pour les vélos en nombre suffisant. Il pourra être adapté en fonction des évolutions du territoire et de l'évaluation de la politique cyclable basée sur la mise en place d'un comité technique permettant un travail transversal entre les services et des rencontres régulières avec les communes.

En plus de ces aménagements, la communauté urbaine a la volonté de promouvoir l'usage du vélo par différentes incitations telles que des actions de communication, d'information, de formation, de mobilité, de sécurité.

Aménagements urbains

La Communauté urbaine a poursuivi ses travaux d'aménagement urbains, en dehors des villes-centres par la rénovation de centres-bourgs, la sécurisation et l'amélioration de la circulation et la réfection de voirie.

Dans les villes-centres, plusieurs projets d'aménagements ont été finalisés :

- ✓ Requalification du Boulevard de Lattre de Tassigny à Montceau pour faciliter la circulation des piétons et des cyclistes.
- ✓ Requalification des espaces publics et de l'esplanade longeant le port de Montceau pour faciliter les déambulations piétonnes aux abords du canal et raccorder cet espace au centre-ville.
- ✓ Requalification de la rue de l'Étang de la Forge au Creusot : suppression du mur pour créer un paysage ouvert sur l'étang et élargissement de la chaussée pour permettre la création d'une voie douce pour piétons et cyclistes débouchant du parc de la Verrerie.
- ✓ Esplanade Simone Veil au Creusot : ouverture au public du bâtiment du pont, mise en accessibilité des quais de la gare grâce à deux ascenseurs et des escaliers qui évitent à l'usager de devoir traverser les voies et création d'un cheminement piétonnier végétalisé.

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Le SRADDET est le document régional de référence en matière d'aménagement du territoire. Il doit fixer des objectifs de moyen et long termes, dans les onze domaines obligatoires, auxquels a été ajouté le numérique à l'initiative de la région Bourgogne-Franche-Comté soit les thématiques suivantes : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets, numérique. Le SRADDET est donc transversal et multi thématique.

Pour les territoires infrarégionaux, le SRADDET appelle à s'articuler au mieux avec les ambitions ainsi définies en intégrant dans les réflexions et stratégies locales, les principes suivants d'inscription des territoires dans une trajectoire de transition énergétique, de renforcement des centralités de toute taille en privilégiant la sobriété foncière, et de contribution à l'attractivité régionale, basée sur des logiques de complémentarités entre territoires.

Ces ambitions s'inscrivent dans 3 axes (accompagner les transitions, organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région et construire des alliances et s'ouvrir vers l'extérieur) déclinés en 8 orientations et 33 objectifs.

S'agissant de la prescriptivité, édictée sous la forme d'un fascicule de 36 règles (sur la version projet arrêtée en 2019), le SRADDET propose une philosophie où l'énoncé de la règle est incitatif, progressif et accompagné de mesures financières ou méthodologiques dans la mesure où il fixe des trajectoires plutôt que des objectifs.

En juin 2019, le projet de SRADDET a été arrêté par le conseil régional avant engagement d'une période de consultation entre autres de l'ensemble des collectivités infrarégionales préalable à l'adoption définitive du projet amendé pour tenir compte de cette consultation

La CUCM a donc été invitée à donner son avis sur le projet de SRADDET arrêté entre juillet et septembre 2019.

Les services communautaires se sont alors engagés dans une analyse du projet en particulier centrée sur les éléments propres au positionnement du territoire communautaire dans le projet régional et sur le volet prescriptif du dispositif s'imposant à la collectivité et pouvant impacter ses politiques et orientations stratégiques. L'ensemble des services porteurs des thèmes et démarches traitées (urbanisme, PLUI, habitat, contractualisations, ressources en eau, transports, déchets, PCAET, ...) ont participé à ces travaux de croisement entre prescriptions du projet de SRADDET et politiques et projets communautaires.

Le 18 septembre 2019, une réunion commune des commissions d'élus communautaires « Développer le Territoire » et « Renouveler la Ville » a permis une présentation et une discussion sur les points identifiés par les services afin de permettre l'établissement d'un avis communautaire sur le SRADDET qui a ensuite été validé en conseil communautaire du 26 septembre et transmis à la Région.

Cette analyse a permis d'établir un avis positif sur le SRADDET assorti de deux demandes adressés à la Région :

- Une reconnaissance de la communauté urbaine Creusot – Montceau en tant que polarité régionale, en cohérence avec l'objectif du SRADDET visant à amplifier le rayonnement des fonctions contribuant au fait métropolitain,
- Que l'armature urbaine régionale, définie a minima pour le territoire (limitation à deux « pôles structurants à rayonnement départemental » (Le Creusot et Montceau) et deux « pôles relais associés aux espaces de proximité » (Montchanin et Saint Vallier)), ne soit pas limitative, mais renvoie à la déclinaison arrêtée dans le PLUI.H de la communauté (déclinant le territoire en 2 villes-centres, 7 pôles-relais, 6 pôles de proximité et 19 communes rurales.

Elle a aussi permis à la CUCM de faire le point sur les impacts possibles du SRADDET sur les politiques communautaires.

Pour la communauté urbaine, les règles du SRADDET n'ont pas d'impact immédiat sur le PLUI.H et le PCAET, tous les deux arrêtés par délibération du conseil communautaire, en date du 27 juin 2019. Le SRADDET, une fois adopté, ne s'appliquera en effet qu'aux documents d'urbanisme et de planification arrêtés postérieurement et lors des prochaines modifications ou révisions du PLUI.H. et du PCAET. Il conviendra alors de procéder à des mises en cohérence et compatibilité avec le SRADDET.

Globalement, il apparaît que les orientations du PCAET et du PLUI.H sont conformes avec celles du SRADDET du fait du corpus commun de textes législatifs et réglementaires qui encadrent les principaux enjeux du SRADDET : la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, la stratégie nationale bas carbone de 2015, la loi sur la solidarité et le renouvellement urbain de 2000 ou le plan national de biodiversité de 2018.

L'ambition marquée du SRADDET en faveur des transitions - au-delà des obligations réglementaires - et la volonté d'entraîner les territoires dans cette dynamique, aux moyens d'un ensemble de règles, de mesures d'accompagnement et d'éco-conditionnalités, fixent un nouveau cadre pouvant amener la CUCM à préciser son approche territoriale à long terme et/ou à intégrer certains nouveaux paramètres techniques dans ses projets en particulier en termes de :

- Poursuite des limitations de l'artificialisation des sols dans un objectif régional de « zéro artificialisation nette des sols à l'horizon 2050 »
- Inscription des objectifs énergétiques et de réduction des déchets territoriaux dans une contribution à l'objectif de « Région à énergie positive et zéro déchet » à l'horizon 2050

- Déclinaison à échelle plus fine des objectifs de production énergétique (en particulier sur les zones d'activité)
- Définition des objectifs énergétiques et de biosourçage des matériaux fixés aux travaux de rénovation du patrimoine bâti
- Poursuite de la construction d'une offre de transports coordonnée aux différentes échelles et favorisant l'intermodalité
- Poursuite d'une évolution d'une préservation des milieux naturels vers des démarches de rétablissement ou d'amélioration de leur fonctionnalité
- Evolution de la gestion de l'éclairage nocturne dans le cadre d'une trame noire

D/ Analyse de la démarche de développement durable de la collectivité

...le plan climat air énergie territorial

Le PCAET est l'outil stratégique d'organisation et de planification en matière de lutte contre le changement climatique sur le territoire. Il doit permettre le lancement de projets, en lien avec la transition énergétique. Dans ce cadre, la Communauté urbaine prend le rôle de coordinateur de la transition énergétique sur son territoire et d'animateur des actions du PCAET. La démarche vise à organiser une gestion durable et économe des ressources énergétiques, tout en limitant les émissions de polluants atmosphériques. Elle vise également à limiter au sein de la Communauté urbaine, les émissions de gaz à effet de serre, tout en développant une stratégie d'adaptation au changement climatique.

La collectivité a un rôle majeur à jouer dans la transition énergétique. Elle peut notamment, à travers ses politiques (aménagement du territoire, habitat, mobilité, etc.), orienter une part significative des évolutions possibles en matière de productions et de consommations d'énergies. De ce fait, c'est elle qui porte actuellement la grande majorité des actions inscrites dans le plan d'actions adopté. Pour autant, les leviers d'action relèvent de la responsabilité et par conséquent de l'implication de tous les acteurs et le PCAET n'est donc pas seulement le plan de la CUCM, mais celui de son territoire et de tous ceux qui y vivent. La participation des acteurs du territoire a donc constitué un fil directeur tout au long de l'élaboration du plan climat air énergie territorial (ateliers thématiques, réunions publiques, temps de travail dédiés, etc.).

Cette participation large regroupant services et élus communautaires et acteurs publics et privés du territoire se poursuivra pendant la mise en œuvre du PCAET pour favoriser non seulement un suivi territorialisé de la mise en œuvre du plan d'actions mais aussi l'intégration de nouvelles initiatives pertinentes et de nouveaux acteurs et une adaptation de la démarche dans une logique d'amélioration continue.

3 instances de gouvernance associant une représentation des services et élus communautaires et l'ensemble des partenaires du territoire (communes, représentants des acteurs socio-économiques du territoire et de la population, partenaires techniques et financiers) et de rôles complémentaires seront mises en place pour cela :

Comité	Comité technique	Comité de suivi	Comité de pilotage
<i>Composition</i>	Les porteurs de projets inscrits dans le plan d'actions (actuellement 19 référents dont 15 agents communautaires et 4 représentants d'acteurs du territoire)	Ensemble des partenaires dont les communes et le conseil de développement durable	Les élus de l'exécutif communautaire en charge des thématiques suivantes : urbanisme, habitat, mobilité, eau, développement économique, climat-énergie, développement durable, déchets
<i>Rôle</i>	Assurer et suivre l'avancement des actions	Lieu de débat appréciant l'avancement du plan d'actions et proposant les évolutions et adaptations nécessaires	Prendre les décisions nécessaires au bon avancement du plan d'actions

Au-delà du suivi de l'avancement des actions du PCAET et des éventuelles évolutions dans leur contenu et de la progression du territoire, ces instances, en particulier le comité de suivi, contribueront à une mise en relation et une interconnaissance des acteurs et de leurs réalisations favorables à un essaimage de projets reproductibles et à l'émergence d'opérations partenariales ou mutualisées. Ces nouvelles opérations pourront rejoindre la liste des 60 actions du plan d'actions du PCAET, sur décision du comité de pilotage, et/ou être valorisées dans une charte d'engagement faisant connaître l'organisme porteur et sa démarche participant aux objectifs climat-air-énergie du territoire.

Certaines actions du PCAET réunissant des groupes d'acteurs plus ciblés autour de certaines thématiques pourront aussi contribuer à cet objectif de multiplication des projets sur le territoire et/ou par typologie d'acteurs. C'est par exemple le cas du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés porté par le service prévention des déchets ou encore, à l'interne, de la démarche de valorisation et d'incitation aux écogestes des agents portée par le service développement territorial durable ou encore de l'accompagnement des communes pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie sur leur patrimoine par une démarche d'animation dédiée.

Quelques actions engagées en 2020

... des pistes d'actions pour une démarche de progrès.

Accompagner les propriétaires dans les programmes de travaux grâce à une OPAH intégrant un volet précarité énergétique important et à une OPAH de renouvellement urbain

Faciliter / encourager l'utilisation des transports en commun

Finaliser les diagnostics de performance énergétique sur les bâtiments de la Communauté urbaine et les décliner sous la forme d'un programme pluriannuel d'actions

Identifier les potentialités d'installations photovoltaïques en toiture sur le territoire et les acteurs locaux à mobiliser

Imposer une consultation sur une participation citoyenne aux projets des développeurs d'unités de production d'énergies renouvelables

Accompagner le développement de points de vente des productions alimentaires du territoire (commerces existants et/ou création d'une maison des terroirs)

Accompagner la réalisation de travaux d'économie d'énergie par les communes sur leur patrimoine avec un conseiller en énergie partagé

